

**PAC 2023 / Afin d'identifier les impacts de la réforme de la PAC sur votre exploitation et de répondre à toutes vos questions sur les changements à venir la Chambre d'agriculture vous accompagne dès maintenant.**

## Anticipez les évolutions à venir et soyez maître de vos choix

La Chambre d'agriculture du Gers vous propose plusieurs options. Dans un premier temps, des réunions près de chez vous, pour vous renseigner sur la réforme, ses enjeux et les changements qu'elle pourra induire sur la conduite de votre structure.

### Dates et lieux des réunions :

**Agence Armagnac-Adour :**

• 26 juillet après-midi, mairie de Riscle

• 29 juillet matin, Maison du Vignoble à Eauze

**Agence Auch-Astarac :**

• 9 août matin, à Duran

• 11 août matin, à Mirande

**Agence Portes de Gascogne :**

• 19 juillet au Laboratoire Innovation Rurale, à Fleurance

• 21 juillet à la Communauté de Communes Coteaux Ar-rats Gimone à Gimont.

Pour aller plus loin, nous vous proposons des rendez-vous individuels avec un conseiller spécialisé : nous effectuerons ensemble des simulations passées sur votre situation pour identifier les améliorations possibles dans le cadre de la nouvelle PAC 2023. Votre conseiller effectuera ces simulations

et travaillera avec vous avec le nouvel outil développé par les Chambres d'agriculture.

**Comment cela se déroulera-t-il ?** Sur la base de votre situation 2022, nous identifions des leviers d'optimisation sur l'éco-régime et les aides couplées en fonction de la situation de départ et de votre stratégie pour les années à venir. Vous bénéficiez ainsi de la simulation des aides PAC pour la période 2023-2027 avec 2 hypothèses d'évolution cohérentes avec votre stratégie.

*A noter : Les simulations sont*

*réalisées à partir des règles de la réforme de la PAC connues au jour de la réalisation de la prestation individuelle.*

Les rendez-vous individuels

sont d'ores et déjà possibles auprès de votre conseiller d'Agence (cf. page 19).

